

ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE
Document de consultation

ENSEMBLE POUR LES
GÉNÉRATIONS FUTURES

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE
Document de consultation

Secrétariat à la jeunesse

Ministère du Conseil exécutif

875, Grande Allée Est

Édifice H, bureau 1.801

Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-8864

Télécopieur : 418 646-8104

www.jeunes.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-73381-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-73382-9 (version électronique)

© Gouvernement du Québec, 2015

TABLE DES MATIERES

Mot du premier ministre et responsable des dossiers jeunesse	1
Mot de l'adjointe parlementaire du premier ministre	3
Introduction	5
Enjeux et défis	6
Contexte	7
Historique et démarche de renouvellement	7
Nature et portée de la Politique	7
Considérations internationales	8
Définition de la jeunesse	8
La situation actuelle des jeunes Québécoises et Québécois	9
La situation, les défis et les occasions des jeunes Autochtones du Québec	15
Un thème majeur : la culture	15
Les grands principes de la future politique québécoise de la jeunesse	17
Les trois orientations proposées pour la future Politique	18
Axe d'intervention I	
De saines habitudes de vie	21
Les habitudes alimentaires	22
La pratique d'activités physiques	23
La santé mentale	24
Les comportements à risque	25
Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égaux	26
Questions de consultation	28

Axe d'intervention II

Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires29

- La persévérance aux études30
- Les activités parascolaires31
- L'orientation scolaire et professionnelle32
- Les formations professionnelles et techniques33
- L'accessibilité aux études supérieures34
- Questions de consultation35

Axe d'intervention III

Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir37

- L'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté38
- Un traitement équitable au travail entre les générations40
- La culture et la relève entrepreneuriales, notamment pour les entreprises familiales41
- Les initiatives pour favoriser la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie43
- La mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale44
- Questions de consultation46

Axe d'intervention IV

Une citoyenneté active et plurielle47

- La participation citoyenne des jeunes, l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle48
- L'accès des jeunes aux lieux décisionnels49
- Le dialogue et l'entraide entre les générations51
- Les comportements écoresponsables et l'écocitoyenneté52
- Questions de consultation54

Conclusion55



MOT DU PREMIER MINISTRE ET RESPONSABLE DES DOSSIERS JEUNESSE



Le Québec est, depuis plusieurs décennies, une société qui se préoccupe de son avenir et de son devenir. L'une de nos grandes priorités a été et demeure la place prépondérante qu'il faut donner à la jeunesse. C'est l'idée centrale qui a motivé la Révolution tranquille. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont tenté de trouver la meilleure voie pour léguer à nos jeunes un Québec en santé, prospère et libre de ses choix. Notre gouvernement ne fait pas exception.

Le premier devoir auquel nous avons dû nous atteler, à notre arrivée aux commandes de l'État, a été le rétablissement de l'équilibre des finances publiques. Cet exercice nécessaire nous engage sur la voie durable d'une gestion rigoureuse des fonds publics. Parce qu'il cessera d'accumuler des déficits qui alourdissent sa dette, le Québec peut enfin envisager un horizon où il retrouve plus de liberté de choisir les politiques publiques adaptées au 21^e siècle.

Je tiens à ce que la jeunesse soit un des premiers domaines où cette plus grande latitude puisse s'exercer. La Politique québécoise de la jeunesse sera renouvelée pour que ses priorités reflètent les défis qui se posent et les occasions qui s'offrent à la jeunesse du Québec d'aujourd'hui et des prochaines années.

Je souhaite donc que cette consultation permette d'entendre la voix de notre jeunesse, de ses représentants et des gens qui œuvrent avec elle tous les jours, afin d'atteindre ensemble notre objectif : un Québec plus prospère qui fait les bons choix pour les Québécois et Québécoises d'aujourd'hui et de demain.

Philippe Couillard

Premier ministre et responsable des dossiers jeunesse



MOT DE L'ADJOINTE PARLEMENTAIRE DU PREMIER MINISTRE



Le gouvernement du Québec œuvre, depuis des décennies, à l'avancement constant de la jeunesse du Québec. Depuis 2001, une politique gouvernementale, la Politique québécoise de la jeunesse, oriente certaines de ces actions en ce domaine. Il est maintenant temps de renouveler cette politique afin qu'elle reflète la situation des jeunes d'aujourd'hui.

Une consultation préliminaire a été lancée en 2013, qui a permis à un grand nombre de jeunes du Québec de s'exprimer sur leurs besoins et leurs attentes envers l'État et ses institutions. Le gouvernement actuel a écouté la voix de ces jeunes et a analysé les manières d'y répondre en tenant compte de ses moyens et de la situation de l'ensemble de la société québécoise. Ce sont nos premières propositions qui sont présentées dans ce document de consultation.

Celui-ci vise à susciter des réflexions en vue d'une table ronde, qui se tiendra en septembre. Le gouvernement tiendra compte des idées qui y seront exprimées afin de rédiger la prochaine Politique québécoise de la jeunesse.

La première Politique québécoise de la jeunesse s'est incarnée dans trois plans d'action, dont la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Cette stratégie présentait des mesures concrètes pour mettre en œuvre les principes exposés dans la Politique. La même structure sera reprise, à l'avenir. La future Politique québécoise de la jeunesse sera donc suivie, à brève échéance, d'une nouvelle Stratégie d'action jeunesse.

J'ai hâte de vous entendre sur les propositions contenues dans ce document et j'ai confiance que nous pourrons donner ensemble au Québec une Politique québécoise de la jeunesse à la hauteur des promesses que porte notre jeunesse.

Caroline Simard

Adjointe parlementaire du premier ministre
(volets jeunesse et petite enfance et lutte contre l'intimidation)



INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec s'est engagé dans une démarche visant à se doter d'une nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. La consultation que le présent document accompagne est l'une des étapes importantes menant à son renouvellement.

La Politique québécoise de la jeunesse propose des objectifs et des principes qui donnent des orientations à l'ensemble du gouvernement du Québec pour les initiatives qui touchent les jeunes.

Les stratégies d'action jeunesse qui en découlent instaurent des mesures pour aider plus spécifiquement les jeunes Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans à être en santé, à parfaire leur éducation, à occuper un emploi qui leur correspond et à participer à la vie de leurs communautés. Ces mesures complètent les programmes et services des divers ministères et organismes afin de participer à l'atteinte des objectifs de la Politique et sont cohérentes avec ceux-ci.

La première Politique québécoise de la jeunesse est parue en 2001. Elle a été suivie du Plan d'action jeunesse 2002-2005, de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Ces documents ont soutenu l'action du gouvernement du Québec envers les jeunes, tout au long des quinze dernières années. Ils ont aidé des dizaines de milliers de jeunes à atteindre une autonomie sociale et professionnelle et ont participé à l'édification d'une société accueillante pour eux, afin de leur donner le goût et l'occasion de participer au Québec contemporain.

Il faut maintenant reconnaître que le contexte que la Politique et ses stratégies décrivaient et qui conditionnait leurs actions a bien changé. Les plus jeunes de la cohorte des 15-29 ans de 2001 ne seront bientôt plus dans ce groupe d'âge, et les plus âgés d'alors ont maintenant atteint la mi-quarantaine. Par ailleurs, la situation du gouvernement du Québec, celle de la jeunesse québécoise et le contexte mondial ont aussi évolué depuis quinze ans. Notamment, le vieillissement de la population du Québec, annoncé dans la première Politique jeunesse, est maintenant bien amorcé.

Il faut suivre ces développements et en tenir compte dans la manière dont le gouvernement planifie son offre des services afin de répondre aux besoins des jeunes et de la société québécoise en général. Il est donc nécessaire de se doter de nouvelles orientations, dans un document qui, comme la Politique jeunesse de 2001, réaffirmera la contribution de chacun et chacune au développement de la jeunesse québécoise et qui pourra servir de référence pour tous ceux et celles qui ont à cœur la réussite de la transition des jeunes vers l'autonomie et le développement de leur plein potentiel, pour de nombreuses années à venir.



ENJEUX ET DÉFIS

Le présent document propose quatre axes d'intervention qui sont ressortis des bilans effectués à partir de la première Politique jeunesse et des stratégies d'action jeunesse qui en ont découlé, des consultations déjà menées auprès des jeunes des diverses régions du Québec et des analyses qui ont été conduites par les ministères et organismes.

Ces axes d'intervention visent à orienter l'action gouvernementale vers les éléments à prioriser afin que les jeunes puissent bien vivre la transition vers l'autonomie personnelle, professionnelle et citoyenne, démarrer des projets de vie et s'engager envers le développement de leurs communautés.

Le premier axe d'intervention concerne l'adoption et le maintien d'habitudes et de modes de vie sains, dans le cadre d'environnements sains et sécuritaires. Il couvre les habitudes alimentaires; la pratique d'activités physiques ou sportives; la santé mentale; les comportements à risque; et les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires.

Le second axe est celui de la persévérance et de la réussite scolaires. Il touche deux facteurs de renforcement de la persévérance aux études, soit la participation aux activités parascolaires et les services d'orientation scolaire, ainsi que la valorisation des formations professionnelles et techniques et l'accessibilité aux études.

Le troisième axe concerne la vie économique. Il présente les thèmes de : l'employabilité des jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté; les conditions de travail de ces jeunes lorsqu'ils trouvent un emploi; les conditions pour les jeunes qui veulent démarrer leur propre entreprise ou prendre la relève d'une entreprise existante, comme une entreprise familiale; l'importance de concilier les obligations du travail avec les autres sphères de la vie, notamment la famille; et les avantages de la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale.

Le quatrième axe est celui de la promotion d'une citoyenneté active et plurielle. Il comporte les questions de : la participation citoyenne; l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle; l'accès des jeunes aux lieux décisionnels; le dialogue et l'entraide entre les générations; et l'importance de l'écoresponsabilité.

Pour chacun des axes de la consultation, ce document pose des questions qui en sont l'objet. Les groupes et les gens interpellés par cette consultation ont jusqu'au 1^{er} octobre 2015 pour émettre leurs avis en réponse à ces questions.



CONTEXTE

HISTORIQUE ET DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 arrivant à terme, le gouvernement du Québec a demandé au Secrétariat à la jeunesse de mener une première consultation dans le but de renouveler la Politique québécoise de la jeunesse. Cette consultation préliminaire s'est déroulée en parallèle sur Internet et dans les régions par l'entremise d'une tournée de consultation. Elle a permis d'entendre des jeunes et des intervenants, de même que des citoyennes et citoyens intéressés par les enjeux jeunesse. Les ministères et organismes qui offrent des services directs et indirects aux jeunes ont également participé à une mise en commun de l'état de leurs connaissances. Le résultat de cette première phase de consultation constitue l'un des fondements du présent document.


Ce document de consultation tient aussi compte des nouvelles orientations gouvernementales énoncées depuis avril 2014. L'importance d'assainir les finances publiques afin de redonner au Québec la possibilité de choisir ses priorités en matière de politiques publiques conditionne un réexamen de l'ensemble du fonctionnement de l'État, de ses programmes et de ses relations avec ses partenaires. Les mesures mises en œuvre par l'État doivent pouvoir démontrer qu'elles ont un effet sur la jeunesse, qu'elles sont pertinentes pour les jeunes et qu'elles représentent la façon la plus efficiente d'atteindre leurs objectifs.

NATURE ET PORTÉE DE LA POLITIQUE

Les jeunes Québécoises et Québécois reçoivent des services gouvernementaux d'une grande variété de ministères et d'organismes. La plupart de ces services sont offerts par l'entremise de programmes et d'établissements qui ont un caractère permanent et une vocation universelle : les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle, les établissements collégiaux et universitaires, ceux du réseau de la santé et des services sociaux, l'aide financière aux études et les services d'information sur le marché du travail.

La Politique québécoise de la jeunesse ne se substitue pas à ces services, pas plus qu'aux orientations des ministères et organismes, concernant la façon dont ils les livrent. Elle se veut complémentaire à leurs actions, en mettant de l'avant certaines priorités gouvernementales, dans l'optique d'assurer aux jeunes des transitions harmonieuses vers l'autonomie. Il est attendu que les ministères et organismes s'y réfèrent afin de planifier et de coordonner leurs propres politiques et mesures, lorsque des changements y sont apportés.

Suivant le modèle élaboré par le Québec, une Stratégie d'action jeunesse découlera de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. Elle contiendra des mesures supplétives qui s'adresseront à des jeunes dont les besoins ne sont pas pleinement comblés par les autres ministères



et organismes ou qui cherchent à donner un accent particulier à des mesures et des programmes existants. Elle sera mise en œuvre par le Secrétariat à la jeunesse, en partenariat avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec et des organismes qui travaillent avec la jeunesse du Québec.

CONSIDÉRATIONS INTERNATIONALES

L'approche du Québec en matière de politique jeunesse est inspirée des orientations et des objectifs poursuivis par le Programme d'Action mondial pour la Jeunesse de l'Organisation des Nations unies et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie.

À l'international, il existe deux pratiques en matière de politique jeunesse. Une première pratique se concentre sur des déclarations de principes, qui sont ensuite mises en œuvre par des organismes gouvernementaux. Une seconde pratique se concentre plutôt sur l'élaboration d'un plan d'action qui rassemble des mesures touchant les jeunes.

Le Québec marie ces deux pratiques, avec la double structure politique-plan d'action : la Politique québécoise de la jeunesse donne les grandes orientations qui doivent guider l'action gouvernementale s'adressant aux jeunes ; et la Stratégie d'action jeunesse identifie les actions spécifiques en faveur des jeunes. Le Québec se distingue également par le fait que le ministre responsable des dossiers jeunesse est également le chef du gouvernement.

Le modèle du Québec a fait ses preuves et a attiré l'intérêt de plusieurs gouvernements et organisations internationales. Notons que l'expertise du Québec a récemment été reconnue par l'Organisation internationale de la Francophonie lors de la signature d'une entente avec le gouvernement du Québec, le 10 juin 2015.

DÉFINITION DE LA JEUNESSE

Il convient de préciser ce que le gouvernement entend lorsqu'il réfère à la jeunesse. Il s'agit de la période de la vie durant laquelle les citoyens sont âgés de 15 à 29 ans¹, soit la transition entre l'enfance et la vie adulte.

Entre l'enfance et l'âge adulte, la plupart des personnes terminent leur formation et entrent pour la première fois sur le marché du travail. Elles passent d'un environnement relativement protégé et normé à la liberté de faire leurs propres choix.

Ces choix comprennent souvent la sélection d'un lieu de résidence, la fondation d'une famille, l'acquisition d'une propriété, le démarrage d'une entreprise, des décisions cruciales qui

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *La politique québécoise de la jeunesse : La jeunesse au cœur du Québec*, p. 15.



compromettront leurs ressources pour la majeure partie de leur vie active. Ces décisions sont conditionnées par la situation familiale, la santé, la scolarité, le degré d'employabilité et l'exercice des droits et devoirs citoyens de chacun et chacune.

LA SITUATION ACTUELLE DES JEUNES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

Les jeunes Québécoises et Québécois ne sont plus qui ils étaient au lancement de la Politique jeunesse de 2001, ni littéralement ni au sens figuré. Leurs vies et le monde dans lequel ils évoluent ont changé, parfois rapidement. Les jeunes n'ont plus les mêmes champs d'intérêt ni les mêmes perspectives qu'il y a quinze ans, ce qui modifie leur rapport à la société.

C'est dans cet esprit que le Secrétariat à la jeunesse a demandé à l'Institut de la statistique du Québec de mettre à jour le portrait statistique de la jeunesse, un condensé des données qui illustrent la situation des jeunes d'aujourd'hui. Ce portrait peut être complété par les projections démographiques de l'Institut, qui permettent d'interpréter ces données sous une perspective à plus long terme.

Le Regard statistique sur la jeunesse

En 2014, à la demande du Secrétariat à la jeunesse, l'Institut de la statistique du Québec a publié le *Regard statistique sur la jeunesse*, qui présente moult détails sur l'état et l'évolution de la situation des Québécoises et Québécois âgés de 15 à 29 ans, entre 1996 et 2012.

Ce document contient une manne d'informations sur la démographie des jeunes par rapport à la population québécoise, leur intégration au marché du travail et à l'entrepreneuriat, leur éducation, leur santé et leurs conditions économiques. Il constitue une référence incontournable pour interpréter le portrait des jeunes Québécoises et Québécois au tournant des années 2010 et se faire une idée des tendances qui les influençaient.

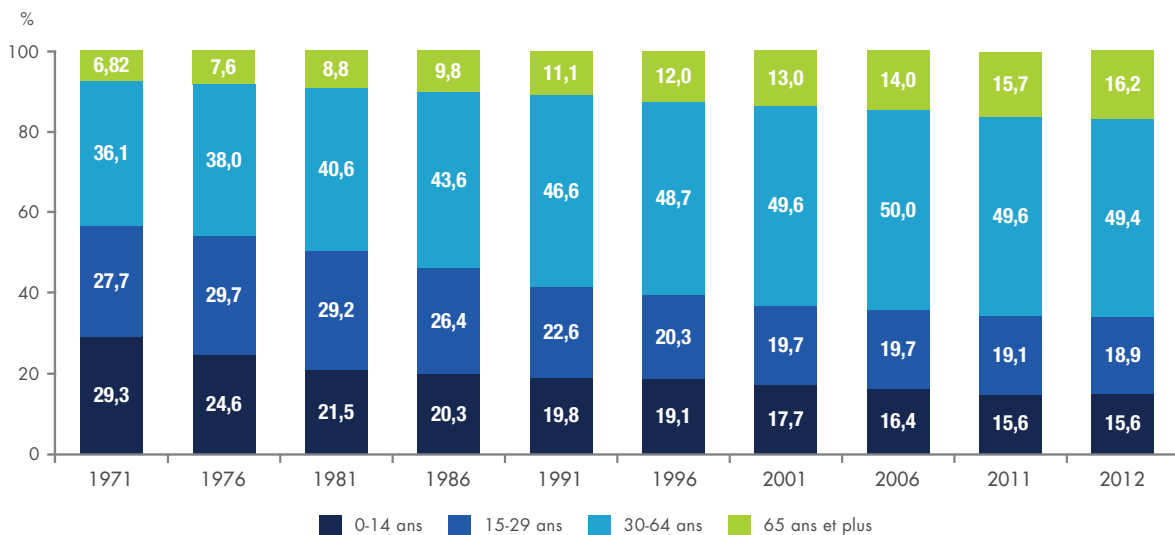
Les statistiques présentées dans le document sont, sauf référence contraire, tirées du *Regard statistique sur la jeunesse*.

Vous êtes invités et invitées à le consulter à l'adresse suivante :

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse.html

Les impacts sociaux du vieillissement de la population alimentent en grande partie la réflexion à mener autour de la jeunesse québécoise, en 2015. Comme c'est le cas dans la plupart des sociétés occidentales, la proportion des jeunes dans la population québécoise diminue de façon régulière, depuis les années 1980, et la baisse est appelée à se poursuivre, à l'avenir. De 19 %, en 2012, cette proportion devrait tomber à environ 15,7 %, vers la fin de la prochaine décennie².

Figure 1
Répartition de la population par groupe d'âge, Québec, 1971 à 2012



Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012.*

Il y a environ 1,5 million de jeunes de 15 à 29 ans, au Québec. Ce nombre est relativement stable, depuis les années 1990, alors que la population totale augmente.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012.*

Le renversement de la pyramide démographique aura des répercussions sur le marché du travail. La population en âge de travailler, soit les personnes de 15 à 64 ans, atteindra son pic en 2015³ et commencera à décroître lentement, par la suite. Les départs à la retraite seront plus nombreux que les jeunes qui entrent sur le marché du travail.

2. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). Perspectives démographiques, scénario de référence.

3. *Idem*



Figure 2
Évolution de la durée de la vie active au travail d'un individu en 1970 et en 2009



(1) L'espérance de vie pour les hommes a été utilisée afin de mieux refléter la composition du marché du travail. Pour une femme, l'espérance de vie à 65 ans en 1970 s'élevait plutôt à 17 ans.

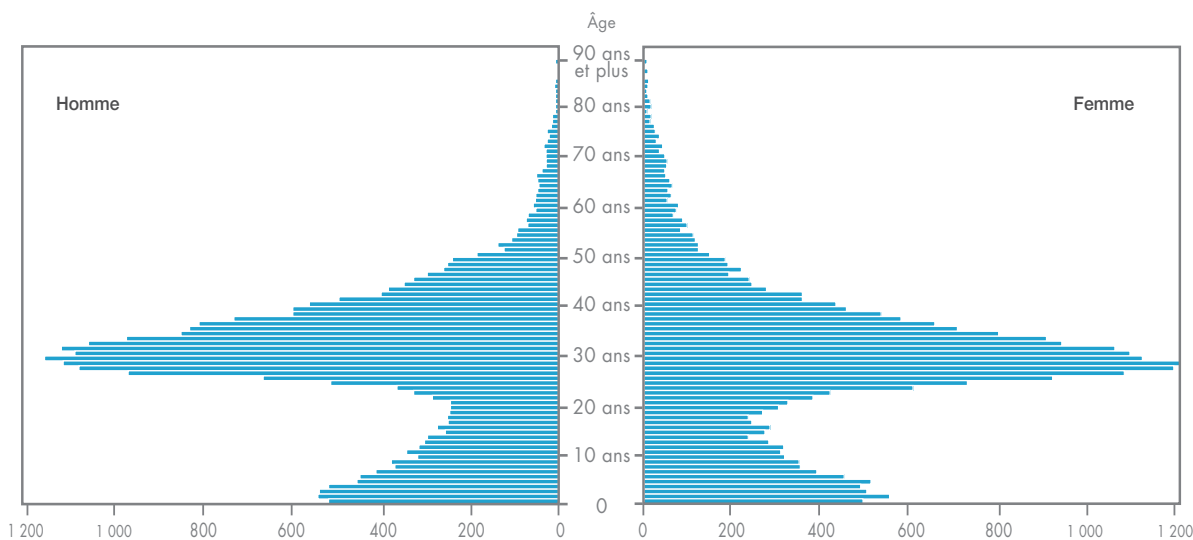
(2) L'espérance de vie des hommes a été utilisée au fin de comparaison avec l'année 1970. Pour une femme, l'espérance de vie à 65 ans en 2009 s'élevait à près de 26 ans.

Source : A. D'AMOUR et autres (2007). *Innover pour pérenniser le système de retraite*.

Cette évolution est porteuse de plusieurs effets potentiels sur la société québécoise. Une main-d'œuvre moins nombreuse pose des défis pour préserver et accroître le niveau de vie et la prospérité. Aussi, il est prévu que le coût des services et régimes publics, comme les soins de santé aux personnes âgées et les rentes de retraite, augmente.

Enfin, les changements démographiques auront des effets variables dans les diverses communautés du Québec. Ces effets seront amplifiés ou mitigés par les migrations interrégionales et internationales passées et futures. Par exemple, en 2011, 29,3 % des personnes ayant immigré au Québec étaient âgées de 15 à 29 ans⁴. D'une région à l'autre, les défis sociaux et économiques se poseront avec une intensité différente.

Figure 3
Pyramide des âges des immigrants admis au Québec en 2011-2012



Note : Il s'agit de l'âge au début de la période. Les enfants nés à l'étranger et ayant immigré au cours de l'année ont été ajoutés à l'âge 0.

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012.*

Également, aujourd'hui, par l'entremise de la technologie, la jeunesse a, à sa portée, une quantité inédite d'information, de produits culturels et d'idées nouvelles, provenant de partout au monde. Si cet accès représente une richesse incontestable, il faut néanmoins trouver le moyen de concilier la largeur de ces nouveaux horizons avec l'importance de consacrer des efforts à la vitalité des collectivités locales. La participation des jeunes aux élections, en tant qu'électeurs ou candidats, montre que ce n'est pas chose acquise.

Enfin, le contexte environnemental actuel apporte son lot de défis aux jeunes Québécoises et Québécois. Les changements climatiques sont en tête des phénomènes qui auront des répercussions de plus en plus grandes sur leurs vies, mais la prévention de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la conservation des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles sont aussi des questions qui demeurent plus que jamais d'actualité.

4. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION.



Par ailleurs, la situation générale des jeunes Québécoises et Québécois s'est améliorée au chapitre de la santé : on constate une légère hausse de l'activité physique, et moins de 20 % des jeunes rapportent être sédentaires⁵. Les jeunes fument de moins en moins, mais la consommation d'alcool est en hausse. Ils rapportent des niveaux de stress quotidien en diminution et un bon soutien social, qui résultent en une diminution du suicide comme cause de mortalité. Néanmoins, le surpoids reste un problème et prend de l'ampleur au fil du temps, tout comme la prévalence des infections transmissibles sexuellement et par le sang.

La diplomation est en hausse, tant pour le secondaire que pour les études supérieures. De plus en plus de jeunes travaillent durant leurs études, même si le nombre moyen d'heures travaillées reste relativement stable⁶.

L'activité des jeunes sur le marché du travail est restée à un haut niveau, tout au long des quinze dernières années. Le taux d'emploi des jeunes hommes est resté plutôt stable, alors que celui des jeunes femmes a continué à progresser, dépassant celui des hommes dans les dernières années. Le chômage des jeunes a peu varié et témoigne d'une insertion généralement réussie sur le marché du travail.

Figure 4
Taux d'activité des 15-29 ans selon le sexe, Québec, 1996-2012



Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*.

5. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, tableau 4.2, données 2009-2010.
6. À environ quinze heures par semaine. Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, tableau 3.7.

L'insertion en emploi des jeunes des minorités visibles reste un défi incontournable, puisque leur taux de chômage, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, reste tout près du double de celui de la population en général⁷.

Les sections qui suivent aborderont avec plus de détails la situation et les défis des jeunes. Il est tout de même encourageant de noter que le Québec peut continuer à construire sur des bases solides, fort d'avancées pour les jeunes, qui se sont poursuivies jusqu'à présent.

7. Données de Statistique Canada, rapportées par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.



La situation, les défis et les occasions des jeunes Autochtones du Québec

Parmi les différentes réalités caractérisant la jeunesse québécoise, celle des jeunes Autochtones occupe une place particulière.

Sur le plan démographique, la population autochtone montre un profil à l'inverse de celui du reste de la population québécoise, en étant caractérisée par l'importante place des jeunes. L'âge moyen de la population autochtone est de 27 ans ; les jeunes âgés de 15 à 34 ans représentent environ 30 % de la population totale⁸.

Lors des consultations du Secrétariat à la jeunesse, menées dans les communautés autochtones ou auprès de leurs représentants et représentantes, les gens ont beaucoup parlé des défis importants auxquels ils sont confrontés et pour lesquels ils se trouvent parfois mal outillés. Dans leur communauté d'origine, de nombreux jeunes souffrent de problèmes d'apprentissage, de décrochage scolaire ainsi que de difficultés psychologiques graves pouvant mener au suicide. Lorsqu'ils s'installent à l'extérieur de leur communauté, les jeunes Autochtones souffrent souvent de préjugés ou de discrimination et comptent parmi les jeunes les plus vulnérables.

Ces jeunes Autochtones ont, en même temps, le souhait très clair de contribuer au développement du Québec et de participer aux réflexions concernant l'avenir des jeunes Québécoises et Québécois.

Un thème majeur : la culture

La culture est un thème majeur des propos des jeunes Autochtones consultés par le Secrétariat à la jeunesse. Même s'ils n'ont pas la même histoire et ne constituent pas un groupe culturel homogène, les jeunes Autochtones se rejoignent pour manifester leurs inquiétudes quant à leur avenir culturel et à celui des nations autochtones.

Les jeunes Autochtones craignent la disparition de leurs langues ainsi que des pratiques et des savoirs associés à la chasse, à la spiritualité et à la terre. Pour plusieurs d'entre eux, la réalisation de projets de valorisation des cultures et des langues représente une priorité.

Dans la prochaine Politique jeunesse, les Autochtones auront la place particulière que commandent leurs circonstances uniques. Les points de convergence seront mis en lumière, lorsqu'il y en aura, mais des adaptations seront faites pour refléter à plusieurs points de vue les réalités des jeunes Autochtones. Ceux-ci sont donc particulièrement invités à participer à cette consultation afin de documenter cet aspect précis et important de la prochaine Politique jeunesse.

8. SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2014). Livre blanc sur la Politique québécoise de la jeunesse.



LES GRANDS PRINCIPES DE LA FUTURE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

La Politique québécoise de la jeunesse et ses composantes devront répondre à un certain nombre de principes :

- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse s'inscrira harmonieusement avec le fonctionnement actuel des ministères, organismes et institutions qui offrent des services aux jeunes. La Politique prétendra à soutenir et à guider l'appareil gouvernemental dans le développement et l'évaluation de ces services, en mettant de l'avant des principes directeurs et des questions prioritaires, et non en se substituant aux ministères et organismes dans leurs domaines d'expertise.
- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse respectera la structure logique de l'ensemble des politiques publiques du gouvernement du Québec. Dans ce contexte, la Politique tiendra compte des orientations prises dans des domaines connexes et pour l'ensemble de l'action gouvernementale, notamment en matière de discipline budgétaire, de simplification administrative et de reddition de comptes.
- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse se fondera sur un sens de la prospective pour chercher à accompagner les transformations prévisibles qui surviendront pour les jeunes Québécoises et Québécois. Ainsi, la transition démographique et les changements environnementaux à venir devront faire l'objet d'une attention particulière, dans la Politique.
- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse cherchera particulièrement à outiller les jeunes pour des transitions harmonieuses vers l'autonomie dans les sphères professionnelle, personnelle, familiale et citoyenne. La Politique se souciera des jeunes dont les transitions vers l'autonomie présentent des difficultés qui ne sont pas toujours prises en charge par les actions existantes des ministères et organismes et appellera à des actions concertées.
- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse visera à renforcer la solidarité entre les générations et à participer à la sensibilisation de toute la société québécoise aux besoins des jeunes et à l'importance d'y répondre.
- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse souscrira à l'établissement et au maintien de rapports égaux entre les citoyens et citoyennes, sans distinction de milieu socioéconomique, de couleur ou d'appartenance à une communauté ethnoculturelle ou linguistique, de religion, de sexe, de genre ou d'orientation sexuelle. Elle refusera les stéréotypes sexuels et cherchera à promouvoir des mesures qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

- ▶ La Politique québécoise de la jeunesse reconnaîtra que le Québec est le foyer de nations multiples, parmi lesquelles la nation québécoise, composée d'une majorité francophone et de nombreuses minorités. Celles-ci comprennent une communauté anglophone et de plusieurs minorités ethnoculturelles qui participent à son tissu social et culturel, parfois du fait d'une histoire longue et partagée. Les mesures qui seront mises de l'avant dans la Stratégie d'action jeunesse tiendront compte des réalités particulières de la minorité anglophone et des communautés culturelles.

Le Québec comprend aussi les onze nations autochtones⁹, qui l'enrichissent par leurs cultures et leurs réalités propres et qui font face à des défis parfois différents de ceux qui sont vécus par les citoyens et citoyennes qui n'en font pas partie. Elles sont invitées à partager les objectifs mis de l'avant dans la Politique et pourront disposer, à terme, de leurs propres démarches afin de mettre en œuvre des mesures pour appuyer la jeunesse.

La Politique favorisera la cohésion sociale dans le respect de l'expression de la diversité et de la fierté envers les divers patrimoines qui contribuent à la richesse socioculturelle du Québec.

Les trois orientations proposées pour la future Politique

1. Accompagner les jeunes dans les multiples transitions de leur passage à l'autonomie afin de soutenir leur réussite personnelle.
2. Favoriser la contribution des jeunes au développement du Québec et à la préservation d'une structure sociale harmonieuse et équitable.
3. Orienter l'action gouvernementale en matière de jeunesse dans certains axes d'intervention complémentaires ciblés.

9. Les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Hurons-Wendat, les Innus, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Naskapis, les Cris et les Inuits.

AXES D'INTERVENTION



AXE D'INTERVENTION I

DE SAINES HABITUDES DE VIE

La santé et le bien-être sont des facteurs d'épanouissement personnel pour la jeunesse comme pour tous les autres groupes sociodémographiques.

Longtemps définie comme une absence de maladie, la santé physique et mentale est aujourd'hui vue comme un capital personnel et social qui, au même titre que d'autres formes de capitaux, permet aux personnes de contribuer à la réalisation de leurs objectifs et de leurs aspirations¹⁰.

La jeunesse est l'un des groupes disposant, de façon générale, d'un capital santé important. De fait, les jeunes âgés de 15 à 29 ans se perçoivent majoritairement en excellente ou très bonne santé physique et mentale, davantage que les 30 ans et plus¹¹.

Le gouvernement du Québec déploie des interventions d'envergure pour assurer le maintien et la progression du niveau de santé et de bien-être de ses citoyens et citoyennes, tant pour les personnes que pour la population dans son ensemble. Il est proposé que la Politique québécoise de la jeunesse aborde le sujet de la santé des jeunes sous l'angle d'actions individuelles et environnementales, en faveur de la santé et du bien-être.

Si, dans l'enfance, la santé est notamment conditionnée par le milieu familial, la jeunesse est la période où les gens commencent à exercer davantage leur liberté de choisir dans ce domaine. C'est habituellement après l'âge de 15 ans qu'une majorité de personnes choisissent les sports ou les activités physiques qu'elles souhaitent intégrer à leur horaire et à leurs moyens de transport courants et qu'elles font, pour la première fois, une épicerie de façon autonome.

Ces comportements forment la base d'habitudes qui, parfois, dureront toute la vie. Si une personne fonde éventuellement une famille, elle sera susceptible de les transmettre à ses enfants, engendrant un cercle vertueux.

Le capital santé des jeunes est affecté par plusieurs facteurs, outre l'environnement socio-économique : le surpoids ou l'obésité, les comportements à risque et la détresse psychologique, comme la dépression ou l'anxiété.

10. La Loi sur les services de santé et les services sociaux parle de la santé comme de « [...] la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie ». (LSSS, article 1)

11. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, tableau 4.1.

La consultation gouvernementale porte sur cinq éléments en lien avec la santé :

- ▶ les habitudes alimentaires ;
- ▶ la pratique d'activités physiques et sportives ;
- ▶ la santé mentale ;
- ▶ les comportements à risque ;
- ▶ les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égaux.

Les habitudes alimentaires

L'alimentation de la population est une préoccupation de longue date pour l'État. Chaque jour, les aliments consommés apportent l'essentiel de l'énergie et des nutriments dont chaque être humain a besoin pour vivre et vaquer à ses activités. Au fil du temps, la quantité et la qualité des aliments consommés ont des effets sur la santé, prévenant ou précipitant des situations comme l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose et certains types de cancer.

Chez les jeunes, les problèmes les plus courants liés à l'alimentation sont le surpoids et l'obésité, et ils sont en croissance. L'insécurité alimentaire, c'est-à-dire les problèmes liés à l'accès à de la nourriture, est également en hausse. Or, les contraintes financières vont souvent de pair avec une alimentation de plus faible qualité.

Près d'un jeune sur trois est en situation de surpoids, et les dernières tendances indiquent que ce phénomène poursuit sa progression.

STATISTIQUE CANADA (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010.*

Trois habitudes de consommation semblent être les principaux facteurs liés aux problèmes de santé physique dus à l'alimentation : la consommation de boissons sucrées, la consommation d'aliments préparés¹² et l'augmentation de la taille des portions. Ces trois comportements impliquent une augmentation de l'apport énergétique, et la hausse de leur prévalence s'est faite en parallèle avec l'augmentation du surpoids, au cours des dernières décennies non seulement au Québec, mais dans la plupart des autres pays.

Le recours aux aliments préparés, à la restauration rapide standardisée et aux boissons sucrées est parfois décrié sous le vocable de « malbouffe ». En réaction sont apparues des propositions visant à limiter la consommation de malbouffe. Certaines ciblent les élèves des écoles secondaires, dont

12. La consommation de mets « prêts à manger » a augmenté de 470 %, de 1986 à 2001. Source : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2009). *Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux pour l'élaboration de politiques alimentaires adaptées.*



les choix alimentaires sont souvent limités par une faible mobilité et un budget restreint. Certains mouvements cherchent à faire redécouvrir l'art de cuisiner et le plaisir de manger des aliments variés, par exemple l'écogastronomie.

Les goûts alimentaires sont façonnés par les environnements : l'expérience personnelle antérieure, l'environnement social, l'accessibilité et les prix des aliments. Néanmoins, les choix alimentaires relèvent aussi des goûts de chacun et chacune, et les interventions possibles de l'État dans ce domaine sont limitées. L'influence de la publicité sur les choix alimentaires des jeunes a, quant à elle, été l'objet de peu de recherches scientifiques.

La pratique d'activités physiques

Avec l'alimentation, la pratique d'activités physiques et sportives est l'autre déterminant majeur du problème du surpoids et d'obésité. Elle est également un facteur important de la santé globale, autant physique que psychologique. La sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale, en partie parce qu'elle est un facteur de risque de nombreuses maladies chroniques¹³.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) émet des recommandations quant à la durée et à l'intensité d'activité physique à laquelle les enfants et les adultes devraient s'adonner. Bien que l'activité physique des jeunes Québécoises et Québécois ait augmenté dans la dernière décennie, il reste un écart non négligeable par rapport à ces recommandations. Ainsi, pour les adultes, l'OMS prescrit 150 minutes d'activités physiques modérées par semaine ou 75 minutes d'activités soutenues, avec des recommandations plus élevées de 60 minutes par jour pour les enfants et les adolescents et adolescentes¹⁴.

Bien que la pratique d'activités physiques et sportives ait quelque peu augmenté chez les jeunes, au cours des dernières années, les activités sédentaires, comme les heures passées devant un écran, sont aussi en hausse¹⁵. Les jeunes se distinguent de leurs aînés par ce qu'ils passent plus de temps devant l'ordinateur que devant la télévision. C'est la première fois que l'ordinateur et ses variantes, comme les téléphones intelligents et les tablettes numériques, doublent la télévision comme principale source d'activités sédentaires¹⁶.

13. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2010). Recommandations mondiales pour l'activité physique.

14. *Idem*

15. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). «Les activités sédentaires chez les jeunes : qui les pratique et quelle en est l'évolution depuis 2007 ?», *Bulletin Zoom-Santé*, n° 50.

16. *Idem*

Un jeune sur trois est sédentaire ou peu actif.STATISTIQUE CANADA (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010.*

Le contraste entre les activités physiques et les activités sédentaires met en lumière un aspect important : l'activité physique exige du temps, et les Québécoises et Québécois de tout âge perçoivent de plus en plus de contraintes sur leur emploi du temps. Pour les jeunes, les études, le travail, les loisirs et le temps consacré à la famille sont des activités qui concurrencent le temps disponible pour la pratique d'activités physiques et qui exigent elles-mêmes une conciliation parfois difficile.

L'amélioration du niveau d'activité physique des jeunes Québécoises et Québécois ne peut se faire qu'en tenant compte de ces contraintes et en favorisant les activités qui permettent d'atteindre plusieurs objectifs à la fois, par exemple les déplacements actifs.

La santé mentale

La jeunesse se distingue des autres groupes d'âge par un état de santé physique généralement très bon. Toutefois, en ce qui concerne la santé mentale, plusieurs indices révèlent que les jeunes représentent un groupe particulièrement vulnérable. L'enfance et l'adolescence sont d'ailleurs des périodes cruciales au cours desquelles les enfants et les jeunes peuvent vivre des difficultés personnelles et sociales ou des traumatismes ou manifester des troubles mentaux.

La jeunesse est l'âge de l'acquisition de l'autonomie dans toutes les sphères de la vie, mais ce passage se fait rarement sans heurt. Les ajustements requis peuvent engendrer un stress considérable chez certains jeunes et déclencher ou renforcer des troubles anxieux ou dépressifs. Ceux-ci peuvent parfois mener au suicide, bien qu'un important recul de cette cause de mortalité chez les 15-29 ans ait été observé depuis 2000¹⁷.

Près de 4 % des jeunes se perçoivent dans un état de santé mentale passable ou mauvais.STATISTIQUE CANADA (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010.*

Ces difficultés ont des conséquences sur le bien-être des jeunes, sur leur productivité au travail ou aux études, sur leurs relations avec les amis et la famille et parfois sur leur vie elle-même.

Il existe aussi des interactions entre santé mentale et santé physique, et les troubles de l'humeur ont parfois des effets indirects sur la santé physique. Les troubles alimentaires, par exemple,

17. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, figure 4.1.



des conditions plus présentes chez les jeunes, se situent à la croisée de la santé mentale et de la santé physique.

Il demeure des stéréotypes à vaincre au chapitre de la santé mentale. Plus encore que la santé physique, c'est une question qui, bien souvent, demeure privée et ne fait pas l'objet de discussions, notamment à cause des valeurs et des normes sociales prédominantes et de l'isolement de certaines personnes, dans notre société. Il est temps pour un changement de normes sociales à cet égard.

Les comportements à risque

La jeunesse est une période de construction de l'identité et d'affirmation de l'autonomie. Les jeunes cherchent à marquer leur indépendance devant leurs pairs et les adultes plus âgés. C'est une période où chaque personne vit des expériences nouvelles, et ce, sans avoir le plein contrôle de ses pulsions et inhibitions.

Les comportements à risque sont l'une des expressions de cet état de fait. À certains égards, ce sont des manifestations possibles d'une étape du développement individuel. Toutefois, certains de ces comportements, qui sont parfois des habitudes, augmentent la probabilité d'effets adverses sur le plan physique, social ou psychologique. Ils engendrent aussi, dans certains cas, des risques pour la santé et la sécurité des autres.

Les comportements à risque les plus fréquemment adoptés par les jeunes sont la consommation de tabac et de drogues, la consommation excessive d'alcool, les relations sexuelles non protégées et la conduite automobile dangereuse.

Un jeune sur trois consomme de l'alcool de façon excessive, régulièrement. Cette proportion était d'un jeune sur quatre, il y a quinze ans.

STATISTIQUE CANADA (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010.*

Les tendances relatives à certains de ces comportements révèlent des avancées significatives. Même si les jeunes automobilistes sont toujours surreprésentés dans les accidents de la route, le taux de jeunes de 15 à 24 ans décédés ou blessés gravement a diminué de 61 %, entre 1990 et 2010¹⁸. L'évolution des taux de décès et de blessés graves des piétons et des cyclistes indique aussi une amélioration de la situation, au cours de la dernière décennie.

18. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC.

D'autres comportements à risque affichent des tendances à la baisse : par exemple, l'usage du tabac par les jeunes est en diminution¹⁹.

À l'inverse, l'évolution des habitudes en regard d'autres comportements est source d'inquiétude. C'est le cas de la hausse des proportions de buveuses et de buveurs réguliers et excessifs chez les 15-29 ans. La mi-vingtaine représente un groupe d'âge particulièrement touché, les hommes davantage que les femmes²⁰. Une consommation excessive d'alcool est associée à d'autres comportements à risque, comme la conduite automobile dangereuse, la délinquance et les relations sexuelles non protégées.

L'adoption de comportements à risque nombreux et réguliers demeure le fait d'une minorité de jeunes, mais touche plus particulièrement les jeunes en difficulté. L'expérience en matière d'intervention sur les comportements à risque des jeunes suggère qu'il est possible, grâce à des politiques publiques, d'inverser les tendances et de minimiser les conséquences sur la santé et le bien-être des jeunes Québécoises et Québécois, en misant sur la prévention et la promotion de comportements sains.

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires

La Politique québécoise de la jeunesse souhaite promouvoir des relations harmonieuses entre tous les citoyens et toutes les citoyennes, dans leur vie quotidienne. Elle devrait ainsi promouvoir l'établissement de rapports égalitaires entre les personnes, exempts de stéréotypes basés sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, le statut socioéconomique ou l'origine et de comportements qui découlent de ces stéréotypes, par exemple l'hypersexualisation des jeunes filles et l'intimidation.

Le renversement de la pyramide démographique et ses conséquences mettent au premier plan la nécessité d'établir un dialogue intergénérationnel respectueux. La reconnaissance de l'apport des citoyens et citoyennes de tous les groupes d'âge à la société est un préalable à l'épanouissement de tous et toutes en tant que personnes égales en dignité et en droit. À l'inverse, les préjugés entre les groupes d'âge ouvrent la porte à l'établissement de rapports conflictuels, au détriment de tous et toutes.

Près d'une personne immigrant au Québec sur trois est âgée entre 15 et 29 ans.

STATISTIQUE CANADA. *Estimations démographiques.*

19. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, tableau 4.10 .

20. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC.



La jeunesse est, pour une grande partie de la population, l'âge des premiers sentiments amoureux et celui des premières relations sexuelles. Ces relations interpersonnelles doivent être empreintes de respect et d'un sentiment d'égalité entre les partenaires. Cela inclut des préoccupations mutuelles pour la santé physique et mentale de l'autre. Dans ces conditions, ces relations peuvent être la source d'une des grandes satisfactions de l'existence humaine.

L'établissement de relations interpersonnelles harmonieuses implique aussi la prévention de l'intimidation. L'intimidation est un comportement, une parole, un acte ou un geste à caractère répétitif, le plus souvent délibéré, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. Ce comportement peut être exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace. L'intimidation se produit dans des contextes caractérisés par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées. Elle est source de souffrance pour les personnes victimes et leurs proches.

Des études ont révélé, chez les personnes victimes, mais aussi chez les auteurs de gestes d'intimidation, des problèmes de faible estime de soi, de démotivation scolaire ou de dépression. Les jeunes qui sont intimidés sont souvent plus isolés, rejetés et sans amis. Les témoins de l'intimidation sont des acteurs clés de la dynamique. Il importe de valoriser le rôle qu'ils peuvent jouer et de les sensibiliser sur celui-ci ainsi que sur leur capacité d'intervention.

Les manifestations d'intimidation peuvent être associées à des phénomènes plus larges comme la violence entre personnes, la maltraitance, la négligence, les agressions sexuelles, la violence conjugale, etc.

La lutte contre l'intimidation est une priorité gouvernementale, qui a fait l'objet d'un forum de consultation, en octobre 2014. Le Secrétariat à la jeunesse ainsi que plusieurs ministères et organismes se sont investis pour documenter les formes d'intimidation qui touchent les jeunes, dans tous les milieux. Diverses études ont démontré que l'école, le milieu de travail et le cyberspace représentent autant d'espaces où l'intimidation est susceptible de se manifester.

Le gouvernement prépare actuellement un plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation. Certains éléments de ce plan d'action qui touchent les jeunes pourraient également être intégrés à la prochaine Politique québécoise de la jeunesse.



QUESTIONS DE CONSULTATION DE SAINES HABITUDES DE VIE

- 1** Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de cet axe d'intervention sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder, au cours des quinze prochaines années?
 - 2** Comment le gouvernement du Québec et ses partenaires peuvent-ils influencer les habitudes des jeunes en ce qui concerne l'alimentation, l'activité physique, les comportements à risque ou les problèmes de santé mentale?
 - 3** Quels sont les comportements à risque que la prochaine Politique jeunesse devrait encourager à ne plus adopter en priorité?
 - 4** Promouvoir les relations interpersonnelles harmonieuses, par exemple par la lutte contre le sexisme, le racisme et l'homophobie contribue-t-il à une meilleure intégration de tous les jeunes à l'école, sur le marché du travail et dans la société en général?
De quelle façon ?
 - 5** Quels sont les meilleurs moyens de favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes?
-



AXE D'INTERVENTION II

UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

Pour la majorité des jeunes de moins de 20 ans, l'école représente l'un des principaux milieux de vie. Près de trois jeunes de 19 ans sur quatre fréquentaient un établissement scolaire, en 2009-2010²¹. Bien plus qu'un lieu de développement de compétences et de transmission de connaissances, l'école est aussi un lieu de socialisation, de transmission de valeurs et de modes de vie.

C'est aussi un milieu propice à l'expérimentation : à travers leur cheminement scolaire, les jeunes apprennent à mieux se connaître, à explorer leur potentiel et à acquérir leur goût d'apprendre, tout au long de la vie. L'école leur permet de développer un ensemble d'habiletés et d'attitudes pour mieux comprendre le monde qui les entoure et les préparer à y jouer activement leurs rôles de citoyen et de travailleur.

Si l'apprentissage est une activité qui peut et qui devrait se poursuivre tout au long de la vie, c'est au cours de la jeunesse que presque tous et toutes y consacrent le plus de temps et d'efforts.

Depuis l'avènement de la scolarisation obligatoire, et encore plus depuis le rapport Parent, le taux de scolarisation de la population québécoise augmente de façon régulière. Alors qu'en 1996, un peu moins de 20 % des jeunes de 25 à 34 ans étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme universitaire supérieur, en 2012, cette proportion avait crû de plus de 50 %, à 31,2 %²². Les taux de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes ont aussi diminué sensiblement, de 21,9 %, en 1999-2000, à 15,3 %, en 2012-2013²³.

Ces améliorations ne doivent pas faire oublier que la persévérance et la réussite scolaires, particulièrement à l'école secondaire, restent un enjeu social de taille, surtout dans un contexte où les jeunes sont proportionnellement de moins en moins nombreux et que la population en âge de travailler diminue. Elles sont également un enjeu individuel important, puisque de lourdes conséquences sont associées au décrochage scolaire au secondaire : précarité professionnelle et risque accru de marginalisation sur le marché du travail, plus faible participation à la vie citoyenne, risque de dépression plus élevé, espérance de vie réduite, etc.

21. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, tableau 3.2.

22. *Idem*, tableau 3.5.

23. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2014). Indicateurs de l'éducation, édition 2014.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche suit de près la question de la persévérance et de la réussite scolaires.

La consultation gouvernementale porte particulièrement sur les thématiques suivantes :

- ▶ la persévérance aux études ;
- ▶ deux facteurs de renforcement de la persévérance, soit la participation aux activités parascolaires et les services d'orientation scolaire ;
- ▶ la valorisation des formations professionnelles et techniques ;
- ▶ l'accessibilité aux études supérieures.

L'ensemble de ces thématiques doit être compris comme cherchant à créer à l'école un milieu de vie qui sera stimulant et attrayant pour les jeunes qui y étudient.

La persévérance aux études

Les programmes scolaires, surtout ceux du secondaire, sont construits sur l'hypothèse qu'ils seront suivis de façon continue, sans interruption jusqu'à l'obtention du diplôme.

Nombre de jeunes ne se conforment pas à ce parcours, soit à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, soit parce qu'ils renoncent, à un moment donné, à la fréquentation scolaire, de façon temporaire ou permanente.

Ainsi, des efforts considérables restent à fournir pour atteindre la cible de 80 % de diplomation ou de qualification chez les moins de 20 ans, fixée pour 2020 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche²⁴. C'est d'autant plus vrai qu'il existe des disparités importantes entre la réussite scolaire des filles et celle des garçons, et ce, dans à peu près tous les milieux. Par ailleurs, la persévérance scolaire des élèves plus vulnérables²⁵, dont ceux des milieux défavorisés, est souvent moindre que celle des élèves de milieux aisés.

Le taux de diplomation au secondaire est de 74 % chez les garçons et de 80 % chez les filles.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2012).

24. Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires : *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*.

25. Définition provenant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : élèves issus de milieux défavorisés, élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves en situation de retard, élèves issus de l'immigration ou des communautés culturelles et élèves autochtones.



La question de la persévérance et de la réussite scolaires étant complexe et multidimensionnelle, une panoplie de facteurs peut être en cause, que l'on pense à ceux d'ordres personnel, familial, cognitif ou scolaire ou encore aux habitudes de vie, à la santé et au contexte socioéconomique.

Le risque de l'interruption des études est qu'elle peut mener à l'absence d'un diplôme. Or, les perspectives professionnelles des jeunes qui n'ont pas obtenu de diplôme ou de qualification sont plus limitées.

Certaines régions ont un taux de décrochage scolaire plus élevé que d'autres. C'est le cas, entre autres, de celles qui vivent un épisode de prospérité, où les jeunes sans diplôme ni qualification peuvent se trouver facilement un emploi. Or, toutes les régions du Québec se retrouveront vraisemblablement prochainement dans cette situation, alors que la relative rareté de la main-d'œuvre par rapport aux emplois offerts rendra le marché du travail plus accessible et attrayant pour les jeunes. Ces perspectives constitueront pour plusieurs des pièges : un emploi, en apparence rémunérateur, pourrait les attendre avant même l'obtention de leur diplôme.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a plusieurs mesures de suivi de tout ce qui touche la persévérance et la réussite scolaires. Son intervention se concentre cependant sur ce qui se passe dans les établissements scolaires, principalement sur la prévention du décrochage.

En complémentarité de ses actions spécifiques, ce ministère soutient également un vaste réseau d'organismes d'action communautaire autonome œuvrant sur la lutte contre le décrochage et pour le raccrochage scolaires. Ces organismes ont une approche globale et agissent sur l'ensemble des facteurs favorisant la persévérance scolaire.

Les activités parascolaires

L'augmentation de l'offre d'activités sportives et culturelles était l'une des voies proposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans la stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, intitulée *L'école, j'y tiens! Tous ensemble pour la réussite scolaire*. En effet, la participation à des activités parascolaires a des effets indirects, mais positifs sur des déterminants de la persévérance et de la réussite scolaires, ce qui laisse supposer que les efforts pour rendre l'école plus attrayante et plus diversifiée constituent un facteur de prévention pour les jeunes.

La pratique d'activités parascolaires a des effets positifs sur le climat de l'école, sur le sentiment d'appartenance envers elle et sur l'estime de soi et la motivation des élèves. Ces activités peuvent aussi permettre de développer des habiletés et des aptitudes qui ne sont pas visées directement par le cursus scolaire.

Près d'un élève sur trois fréquentant une école secondaire de quartier défavorisé pratique une activité parascolaire.

GUAY, F. (2010). *Les activités parascolaires : leurs caractéristiques gagnantes pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser les aspirations professionnelles de jeunes issus de milieux défavorisés.*

Certains facteurs peuvent nuire à la participation aux activités parascolaires. Dans les milieux défavorisés, le coût élevé peut y limiter l'accès. Pour d'autres jeunes, qui doivent souvent concilier études, famille, vie personnelle et emploi à temps partiel, c'est une question de gestion de temps et de priorités : la participation à une activité parascolaire qui n'amène pas de reconnaissance peut alors être vue comme superflue.

Le Secrétariat à la jeunesse s'interroge donc sur les pistes qui permettraient de favoriser la participation à des activités parascolaires, surtout pour les élèves en milieu défavorisé. Idéalement, ces activités pourraient être offertes à peu de frais et leur permettraient d'acquérir des habiletés, des compétences et des expériences nouvelles dans l'optique de favoriser leur persévérance et leur réussite scolaires, voire de les outiller en vue de l'obtention d'un emploi futur. Des activités existantes, comme la stratégie d'intervention Agir autrement, pourront aussi servir d'inspiration à cet égard.

L'orientation scolaire et professionnelle

Devant la multitude de choix concernant les options d'études, les parcours scolaires, les métiers et les professions accessibles, faire un choix éclairé relève du défi pour bien des jeunes en plein processus de construction de soi. Un grand nombre de jeunes sont indécis par rapport à leur carrière future. Pour certains, il s'agit même d'un des principaux motifs d'abandon des études. Une recherche révèle que plus d'un jeune décrocheur sur deux (52 %) a mentionné comme motif d'abandon des études le manque d'intérêt ou l'insatisfaction envers le programme d'études ou encore l'absence d'objectifs de carrière²⁶.

Un jeune décrocheur sur deux mentionne le manque de motivation dans son programme d'étude ou l'absence d'objectif de carrière comme motif d'abandon.

BERGER, J., A. MOTTE et A. PARKIN. (2007). *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada.*

Il apparaît donc important d'offrir aux jeunes des outils adaptés à leurs besoins pour les aider à mieux connaître ceux du marché du travail et les perspectives à venir en matière d'emploi et de mettre en évidence le lien entre la formation offerte et les possibilités de carrières futures.

26. J. BERGER, A. MOTTE et A. PARKIN (2007), *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 3^e édition, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.



Même pour les jeunes qui n'envisagent pas d'interrompre leurs études, avoir des outils pour mieux se connaître et explorer leurs champs d'intérêt de même qu'en savoir plus sur les occasions d'emploi peut contribuer à éviter des détours coûteux en matière d'énergie, de temps et d'argent. D'autant que les changements de programmes de formation contribuent généralement à l'augmentation de la durée des études, elle-même associée à un risque plus grand de perte de motivation et d'engagement dans les études, voire d'abandon. De fait, 52 % des étudiants et étudiantes du collégial obtiennent leur diplôme dans le programme entrepris initialement. Plus du quart décrochent plutôt une sanction dans un autre programme d'études, tandis qu'environ un sur cinq ne complète aucun parcours²⁷.

Le Secrétariat à la jeunesse souhaite mieux cibler les besoins en matière d'orientation à l'école, mais aussi hors du cadre scolaire, de façon à joindre les jeunes qui ont quitté le système d'éducation.

Les formations professionnelles et techniques

La valorisation des formations professionnelles au secondaire et des formations collégiales techniques est une volonté de longue date du gouvernement, qui faisait notamment partie des orientations de la Politique québécoise de la jeunesse de 2001 et des stratégies d'action jeunesse qui l'ont suivie.

Aujourd'hui, cette mention s'inscrit dans un contexte différent, alors que le gouvernement s'est engagé à agir dès le début de son mandat afin de non seulement valoriser les formations professionnelles et techniques, mais aussi de les adapter pour qu'elles répondent mieux aux besoins des étudiants et étudiantes qui les suivent et des entreprises qui souhaitent embaucher ces derniers.

Le taux d'accès à la formation professionnelle était de 19 % chez les moins de 20 ans, en 2011-2012.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2013).
Indicateurs de l'éducation.

Des changements ont commencé à être mis en œuvre. Dans le budget 2015-2016, de nombreuses initiatives ont été annoncées afin de soutenir l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises, et ceci, en privilégiant le recours aux stages en entreprise. Notamment, le gouvernement a annoncé la mise sur pied de projets d'expérimentation s'inspirant du modèle « *dual* » allemand, qui vise à bonifier les formules actuelles de stages. Le budget annonçait également une bonification du crédit d'impôt pour stages en milieu de travail. Les

27. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

travaux de la table interministérielle chargée de la mise en œuvre de ces mesures se poursuivent. S'il y a lieu, la Politique québécoise de la jeunesse pourrait contenir des mesures supplétives pour appuyer les nouvelles mesures mises en place.

L'accessibilité aux études supérieures

Les Québécoises et Québécois n'ayant pas une longue tradition de forte participation aux études supérieures, la démystification de ces institutions et l'abaissement des barrières à l'entrée ont été des préoccupations de premier plan, et ce, dès la Révolution tranquille. Ainsi, la question de l'accessibilité aux études, particulièrement aux études supérieures, faisait partie des sujets abordés dans la première Politique jeunesse, s'inscrivant dans une mouvance en faveur de la démocratisation de l'accès aux études, qui a été lancée par le rapport Parent et par les orientations gouvernementales qui l'ont suivi.

Les études supérieures, au collégial et à l'université, constituent un levier puissant pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'égalité des chances, pour peu que les jeunes qui ont le potentiel et la volonté d'y accéder en aient l'occasion.

Le taux de chômage chez les jeunes est inversement proportionnel à leur niveau de scolarité.

STATISTIQUE CANADA (2015). *Enquête sur la population active, tableau 282-0004.*

L'accessibilité aux études supérieures se décline sous plusieurs formes, l'une d'elles étant financière. Ainsi, au Québec, l'égalité des chances est favorisée d'abord par l'absence de droits de scolarité pour les personnes étudiant à temps plein en formation professionnelle et au collégial et par des droits de scolarité universitaires parmi les moins élevés au Canada²⁸. Le régime d'aide financière aux études et plusieurs mesures fiscales tiennent également compte des besoins financiers des étudiantes et des étudiants, pendant, mais aussi après leur projet d'études. Ainsi, les avantages liés au Programme de prêts et bourses permettent à la fois de favoriser l'accès aux études supérieures et d'amoinrir l'endettement qui en découle.

Sur un territoire aussi étendu que celui du Québec, l'accessibilité géographique peut constituer un enjeu de taille, bien que les nouvelles technologies de l'information multiplient désormais les possibilités de formation à distance et d'accès à des savoirs formels et informels. Des questions de culture, comme celles qui sont liées aux caractéristiques familiales, linguistiques ou sociales, peuvent aussi influencer l'accessibilité aux études de manière positive ou négative.

28. STATISTIQUE CANADA, *Le Quotidien*, 11 septembre 2014.



L'accès aux études supérieures prend une dimension supplémentaire au fil du temps, alors que les employeurs sont de plus en plus nombreux à recruter une main-d'œuvre détenant un diplôme collégial ou universitaire pour des postes qui demandaient traditionnellement des compétences moins élevées. Le niveau de scolarité a un effet direct sur le revenu : selon le Conference Board du Canada, les titulaires d'un diplôme universitaire gagnent 138 \$ par tranche de 100 \$ gagnés par un diplômé du secondaire²⁹. Dans cette optique, la question de l'accessibilité aux études supérieures peut être vue comme le prolongement logique de l'accent mis sur la persévérance scolaire.

QUESTIONS DE CONSULTATION

UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

- 1** Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de cet axe d'intervention sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder au cours des quinze prochaines années?
 - 2** Peut-on soutenir la persévérance scolaire en faisant de l'école un milieu de vie plus complet et plus stimulant pour les jeunes?
 - 3** Les activités parascolaires peuvent-elles contribuer à la fois à faire de l'école un milieu attrayant et à stimuler l'engagement des jeunes envers leurs communautés et la société québécoise? Si oui, comment?
 - 4** Comment faire en sorte que plus de jeunes intègrent à leur plan de scolarisation et de carrière un cheminement dans un programme de formation professionnelle ou technique?
 - 5** Quels sont les meilleurs moyens d'encourager la persévérance scolaire chez les jeunes?
-

29. M. GRANT (2014). L'incidence économique de l'éducation postsecondaire au Canada, Conference Board du Canada.



AXE D'INTERVENTION III

DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR


Après le parcours principal de l'éducation, l'entrée dans la vie économique est un autre grand passage de la jeunesse. Après avoir dû se mesurer aux élèves de leurs classes qui suivaient le même enseignement qu'eux, les jeunes doivent, pour décrocher leur premier emploi, concurrencer des travailleurs et travailleuses qui peuvent être sur le marché du travail depuis des années, voire des décennies.

L'obtention d'un premier emploi ou, pour certains autres, la fondation d'une première entreprise est donc un rite de passage important, avec le potentiel d'apporter une grande satisfaction de même qu'un certain stress.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est le premier responsable des mesures d'intégration en emploi pour l'ensemble des citoyennes et citoyens québécois qui font partie de ses clientèles cibles, dont les jeunes. Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations chapeaute les principaux gestes en faveur du développement de l'entrepreneuriat. Le ministère de la Famille a la responsabilité de faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Ces ministères sont épaulés par nombre d'autres ministères et organismes, par exemple le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Commission des normes du travail et le Secrétariat à la jeunesse.

Dans le contexte démographique actuel, l'intégration réussie des jeunes sur le marché du travail revêt une importance sociale historique pour le Québec, alors que les personnes entrant sur le marché du travail deviennent moins nombreuses que celles qui en sortent. Ainsi, Emploi-Québec estime qu'il y aura plus de 1,36 million de postes à pourvoir d'ici 2022, de l'effet combiné des départs à la retraite (1,1 million) et de la création d'environ 260 000 nouveaux emplois. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, les jeunes apporteront la contribution la plus importante à l'offre de main-d'œuvre pour pourvoir les 1,36 million de postes offerts, entre 2013 et 2022. Ils répondront à plus de la moitié (58 %) de la demande de main-d'œuvre.



Cette dynamique revient dans chacune des sections de cet axe d'intervention et lui confère sa grande actualité.

L'axe d'intervention présentera donc les thèmes suivants :

- ▶ l'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté ;
- ▶ les conditions de travail des jeunes ;
- ▶ les conditions pour les jeunes qui veulent démarrer leur propre entreprise ou prendre la relève d'une entreprise existante, dont une entreprise familiale ;
- ▶ l'importance de concilier les obligations du travail avec les autres sphères de la vie, notamment la famille ;
- ▶ les avantages de la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale.

L'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté

Le passage des études au travail est parmi les plus importantes transitions de la jeunesse, mais sa quasi-universalité ne doit pas occulter le fait qu'elle se vit très différemment d'une personne à l'autre. Le parcours scolaire, le statut familial et socioéconomique, l'état de santé physique et mentale et le soutien des pairs ne sont que quelques-uns des nombreux facteurs qui influencent la recherche d'un premier emploi et l'intégration sur le marché du travail. Le statut d'immigration et l'appartenance à une minorité visible en sont d'autres encore.

Quelque marquante que soit cette transition pour les jeunes, la plupart la réussissent en surmontant des obstacles qui ne s'avèrent que momentanés. Il subsiste cependant nombre de jeunes qui éprouvent des difficultés mettant en échec leurs tentatives d'intégration sur le marché du travail et qui se retrouvent dans des situations d'instabilité en emploi ou de marginalisation par rapport au marché du travail.

Bien que près de 74 % des jeunes Québécois et Québécoises de 15 à 29 ans soient considérés comme actifs, 200 000 ne sont ni en emploi ni aux études.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). « Les jeunes qui ne sont ni au travail ni aux études : une perspective québécoise », paru dans Flash-Info travail et rémunération.



C'est particulièrement vrai pour les jeunes qui cumulent des caractéristiques qui les rendent moins attrayants du point de vue des employeurs : scolarité de base non terminée, passage à l'aide sociale, sortie d'un établissement de santé et de services sociaux ou d'un établissement de détention, etc. Les jeunes qui éprouvent des difficultés particulières ou qui se trouvent dans une situation d'employabilité moindre nécessitent un soutien adapté à ces circonstances afin de pouvoir franchir le pas vers l'emploi.

Ainsi, une étude de 2013 de l'Institut de la statistique du Québec estimait à 200 000 le nombre de jeunes qui, à un moment donné, ne sont ni aux études, ni en emploi, ni en formation en vue d'un emploi³⁰. Ces jeunes sont couramment désignés sous l'acronyme de NEEF³¹.

Deux NEEF sur cinq sont des chômeurs ou chômeuses, c'est-à-dire des jeunes sans emploi qui s'en cherchent un activement. Les statistiques montrent que le chômage chez les jeunes, bien que toujours supérieur à celui chez les gens plus âgés, tend à diminuer, depuis vingt ans. De la même manière, le chômage de longue durée n'est pas un problème endémique chez les jeunes, actuellement.


Par contre, trois sur cinq sont inactifs, c'est-à-dire qu'ils n'occupent pas un emploi et ne s'en cherchent pas. Si d'aucuns ont des contraintes qui rendent difficile l'accès à un emploi (par exemple un handicap physique sévère ou des responsabilités familiales importantes), certains sont plutôt des jeunes découragés des occasions que leur offre le marché du travail ou convaincus de ne pas avoir les compétences requises pour les saisir.

Certains de ces jeunes sont des prestataires de l'aide financière de dernier recours ou vivent d'importantes difficultés personnelles. D'autres vivent des situations d'instabilité d'emploi, où se succèdent des emplois de courte durée, souvent à temps partiel ou avec un horaire atypique, et des périodes de chômage et de retrait du marché du travail. L'instabilité en début de carrière peut devenir une ornière qui a des effets négatifs durables sur le parcours professionnel des jeunes et dont ils ne peuvent sortir qu'à l'aide d'une intervention qui n'est pas toujours à leur portée.

Pour les jeunes qui font face à des difficultés particulières, il importe de mettre en place des interventions qui agissent tôt dans leur parcours personnel, avant même leur majorité. Pour les jeunes de plus de 18 ans, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a récemment redéfini son partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi afin de recentrer les services d'employabilité aux jeunes prestataires de l'aide financière de dernier recours et de l'assurance-emploi, avec des modalités modulées selon les besoins régionaux. Le Secrétariat à la jeunesse complètera cette offre de services par l'entremise des carrefours jeunesse-emploi, qui développeront certains services pour des jeunes qui ne sont pas prestataires de ces aides publiques.

30. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). «Les jeunes qui ne sont ni au travail ni aux études : une perspective québécoise», paru dans *Flash-Info travail et rémunération*.

31. En anglais, l'acronyme utilisé est «NEET».



Pour sa part, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par ses centres de formation aux adultes, dispose d'une offre de formation diversifiée permettant de répondre à des besoins variés comme l'intégration sociale et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes adultes, sans oublier l'action complémentaire des organismes qui interviennent notamment en raccrochage scolaire et qui répondent, de ce fait, aux objectifs de développement de l'employabilité.

Ces interventions ont pour objectif d'inciter ces jeunes à terminer leur formation de base, lorsque ce n'est pas déjà fait, et de mieux les outiller afin qu'ils puissent intégrer le marché du travail sur une base durable ou poursuivre leurs études à des cycles supérieurs.

En effet, une insertion en emploi réussie reste le meilleur moyen d'assurer une stabilité en emploi et une progression à long terme du revenu et permet de réduire les risques de pauvreté et d'exclusion. À terme, cela influence positivement l'état de santé et l'espérance de vie des personnes et crée des conditions favorables à l'épanouissement pour les générations suivantes.

La conjoncture démographique rend particulièrement opportune l'action en faveur de l'employabilité des jeunes plus éloignés du marché du travail, dans la mesure où la demande de main-d'œuvre devrait favoriser leur intégration en emploi.

Pour la société québécoise, les nombreux départs à la retraite font ressortir l'importance de pouvoir compter sur l'ensemble de ses jeunes afin d'être en mesure de maintenir son niveau de vie et sa vitalité dans tous les domaines, ainsi que d'assurer à tous et toutes des services publics de haut niveau.

Un traitement équitable au travail entre les générations

Les jeunes travailleurs et travailleuses ont, de tout temps, dû faire leurs classes et acquérir de l'expérience avant d'atteindre les niveaux de rémunération offerts à ceux et celles qui ont plus d'ancienneté. C'est ainsi que fonctionne le marché du travail dans les contextes d'entreprises ou d'organismes syndiqués dont les conventions collectives prévoient presque toujours une progression régulière des conditions de travail, au fil de la durée d'emploi.

Au milieu des années 1990 s'est répandu, au Québec, le phénomène des clauses de disparité de traitement (alors appelées « clauses orphelin »). Ces clauses permettaient aux entreprises de réduire leurs coûts en faisant reposer le fardeau sur la main-d'œuvre embauchée ultérieurement, souvent des jeunes. Depuis 2001, la Loi sur les normes du travail interdit la plupart de ces clauses dans les conventions collectives, notamment en ce qui concerne le salaire et les congés annuels. Le rapport de surveillance publié par la Commission des normes du travail, en 2006, fait état de l'existence d'un certain nombre de ces clauses dans des conventions collectives, mais les entreprises et les syndicats concernés se sont généralement montrés ouverts à entreprendre les correctifs requis.



Le revenu disponible moyen des Canadiennes et Canadiens âgés de 50 à 54 ans est désormais 64 % plus élevé que celui des 25 à 29 ans, contre 47 % au milieu des années 1980.

LE CONFERENCE BOARD DU CANADA (2014). *Tendances relatives à l'inégalité des revenus entre les générations.*

D'autres questions se posent désormais sur le poids éventuel des charges que pourraient avoir à acquitter les jeunes pour les régimes de retraite et pour l'ensemble des régimes publics, y compris la santé et la sécurité au travail, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.

Les conditions de travail associées aux emplois atypiques, soit le travail à temps partiel, le travail temporaire et le travail autonome, forment un autre sujet de préoccupations du Secrétariat à la jeunesse. Les jeunes sont surreprésentés dans les deux premières catégories. Selon l'Enquête sur la population active, de Statistique Canada, la proportion d'emplois à temps partiel chez les 15 à 29 ans s'est accrue de 4,4 points de pourcentage, entre 1996 et 2012³².


Ces emplois sont souvent plus précaires et offrent, la plupart du temps, un degré de protection sociale inférieur aux emplois réguliers à temps plein. Si une part de cette différence est normale et peut être due aux nécessités de la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie ou à une expérience de travail moindre, il convient de suivre cette situation pour s'assurer que les jeunes ne sont pas marginalisés par rapport aux possibilités d'intégrer le marché du travail traditionnel, ni cantonnés à long terme dans ces conditions.

La culture et la relève entrepreneuriales, notamment pour les entreprises familiales

L'évolution démographique des prochaines années amènera le départ à la retraite d'un nombre considérable de chefs de petites et moyennes entreprises (PME). Dans un contexte où le tissu industriel et commercial québécois s'appuie sur un bassin d'entreprises constitué à plus de 99 % de PME, l'entrepreneuriat demeure un élément clé pour la prospérité du Québec. D'ailleurs, c'est près de 65 % des employés et employées du secteur privé qui travaillent au sein d'une PME.

Cette évolution comporte des risques pour le dynamisme de l'économie québécoise, puisque les jeunes de la relève seront moins nombreux et qu'ils seront de toute évidence en forte demande sur le marché du travail.

32. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, figure 2.17.



Aussi, le Québec enregistre, depuis longtemps, un taux de chefs d'entreprise inférieur à ses voisins du Canada. Selon certains sondages réalisés auprès de la population, les intentions de démarrer une entreprise sont en hausse chez les jeunes. Malheureusement, la réalité montre que ces intentions ne se transposent pas forcément en création d'entreprises. En effet, le taux d'entrepreneurs et d'entrepreneuses chez les jeunes de 15 à 29 ans est en baisse depuis plusieurs années, au Québec.

Quelque 40 % des 18-34 ans considèrent l'entrepreneuriat comme un choix de carrière désirable, mais seulement 14 % entreprennent des démarches en ce sens.

FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP (2014, 2015). *Indice entrepreneurial.*

Parce que l'entrepreneuriat permet la création et le maintien d'emplois dans toutes les régions du Québec et qu'il stimule l'innovation et l'amélioration de la qualité de vie des gens, favoriser l'entrepreneuriat par les jeunes demeure un objectif crucial.

Nombreuses initiatives ont déjà été posées par le gouvernement du Québec pour répondre à des besoins spécifiques des jeunes entrepreneurs et repreneurs. À cet effet, il est nécessaire de continuer de soutenir les jeunes voulant fonder leur entreprise ou prendre la relève d'une entreprise existante, en cohérence avec les différentes initiatives existantes.

Déjà, des mesures ont été mises en place pour faciliter la relève au sein d'entreprises du secteur agricole, en facilitant le transfert familial par l'augmentation d'un crédit d'impôt sur le gain en capital et par la bonification du soutien offert par la Financière agricole du Québec. Aussi, des services-conseils aux cédants et repreneurs sont désormais offerts à l'ensemble du Québec. Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES), lancé en mai 2015, vise à stimuler l'entrepreneuriat collectif, qui inclut la reprise d'entreprise.

L'encouragement de l'entrepreneuriat jeunesse a été l'une des composantes importantes de l'action gouvernementale en matière jeunesse, et particulièrement dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Les résultats attendus de cette approche s'inscrivent dans une perspective de long terme.

La situation actuelle commande de rechercher de nouvelles avenues qui pourraient aider les jeunes Québécois et Québécoises à réaliser leur potentiel entrepreneurial, au moment où les occasions se matérialiseront.

Les tendances observées voulant que les entrepreneurs et entrepreneuses actuellement en activité contribuent à l'épanouissement des plus jeunes font partie de ces nouvelles avenues dont l'initiative ne revient pas toujours à l'État, mais aux chefs d'entreprise eux-mêmes, qui se sont responsabilisés quant à leur rôle prépondérant dans l'économie nationale.



Les initiatives pour favoriser la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie

L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail, durant la seconde moitié du XX^e siècle, a amené de nombreux changements à l'organisation du travail et de la vie familiale. La présence sur le marché du travail des deux parents et leur cheminement professionnel peuvent influencer le moment choisi pour avoir un ou plusieurs enfants, ou la décision de ne pas en avoir.

Le taux d'activité des parents ayant de jeunes enfants a rejoint celui de la population générale et a connu un bond important depuis 1976, passant de 65 % à 87,7 %, en 2014.


INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Bilan de l'année 2014*.

Au cours des vingt dernières années, la mise en place de mesures facilitant la conciliation entre la famille et le travail, comme la création des centres de la petite enfance et le Régime québécois d'assurance parentale, répond aux besoins de milliers de parents et leur permet un certain niveau d'engagement familial et professionnel.

Pour un nombre non négligeable de parents, ce sont les horaires d'études qu'il faut concilier avec ceux des enfants. Pour d'autres, ce sont les obligations liées aux soins à prodiguer à un parent âgé, une situation qui se multipliera au fil du vieillissement de la population québécoise.

Le besoin de flexibilité qu'appellent la conciliation travail/famille et les autres formes de conciliation du travail s'exprime, au premier chef, sur le plan de l'emploi. Les employeurs qui mettent en place des mesures pour faciliter la conciliation travail/famille rapportent d'ailleurs souvent des gains de productivité, alors que l'absentéisme relié aux obligations familiales décroît et que les travailleuses et travailleurs éprouvent des niveaux de stress moindres et une plus grande satisfaction au travail. Inversement, certaines personnes en recherche d'emploi qui ont des responsabilités familiales importantes peuvent choisir d'occuper un emploi à temps partiel ou à horaire flexible plutôt qu'un emploi à temps plein qui correspondrait mieux à leurs besoins, si ce dernier ne permet pas de composer avec leurs autres responsabilités.

La conciliation travail/famille/études requiert aussi une flexibilité accrue du côté des services offerts aux familles, comme les services de garde. Les horaires fixes des services de garde ont souvent été cités comme des obstacles difficiles à surmonter pour des familles aux prises avec des horaires atypiques de travail ou d'études.



Bien que des gains importants aient été observés dans les milieux de travail en matière de conciliation entre la famille et le travail, des défis importants demeurent. Une grande méconnaissance subsiste sur les mesures accessibles et appropriées, et plusieurs entreprises demandent à être mieux outillées pour prendre des décisions éclairées. Diffuser les meilleures pratiques d'affaires en matière de conciliation entre la famille et le travail permettrait de populariser l'adoption de mesures qui répondraient aux besoins des travailleuses et des travailleurs, des plus jeunes aux plus âgés.

Dans un contexte où la main-d'œuvre requise pour pourvoir les nouveaux postes et compenser les départs à la retraite se fait de plus en plus rare, il est tout à l'avantage des entreprises d'augmenter leur attractivité pour les jeunes employées et employés potentiels en favorisant une meilleure conciliation entre le travail et la famille, en vue d'une gestion plus équilibrée du temps consacré à la vie professionnelle et à la vie familiale.

Il est donc souhaitable que le Québec permette à sa jeunesse de se réaliser à la fois sur le plan familial et sur le plan professionnel, en prenant des mesures qui assouplissent ou aplanissent certaines contraintes ou exigences du monde du travail, pour favoriser un meilleur équilibre entre les deux sphères.

La mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale

Comme mentionné précédemment, pour la plupart des jeunes, la dynamique démographique des années à venir créera des occasions nombreuses sur le marché du travail. Certaines d'entre elles seront dans leurs communautés, d'autres, ailleurs au Québec. Parfois même, les jeunes seront amenés à saisir des occasions de développement professionnel ailleurs au Canada ou dans le monde.

La Politique québécoise de la jeunesse devrait mettre de l'avant que des expériences de vie variées, au Québec, au Canada ou à l'étranger, offrent une forme de richesse incomparable aux jeunes. Elles leur permettent de se situer par rapport à leurs concitoyennes et concitoyens québécois, leurs compatriotes canadiens et les gens de leur âge venant d'autres pays.

L'exode des jeunes des régions éloignées du Québec ne se vit plus de façon aussi prononcée que naguère. Les jeunes s'enracinent davantage dans leurs milieux, et ils sont moins nombreux à changer de région³³.

Il est cependant possible d'aller plus loin et d'envisager que les Québécoises et Québécois de toutes les régions et de toutes les origines voient le Québec comme un terrain fertile pour s'établir, décrocher un emploi valorisant ou fonder une entreprise et contribuer à la vitalité de leurs communautés d'adoption. La mobilité nourrit non seulement les aptitudes de ceux et celles qui la vivent, mais aussi la capacité d'accueil et d'ouverture de toutes les communautés qu'elle touche.

33. Par exemple : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *La migration interrégionale au Québec en 2012-2013*.



Le même phénomène est à l'œuvre, lorsque les jeunes Québécoises et Québécois vont s'installer à l'étranger de façon temporaire. Leur expérience et leurs apprentissages nourrissent ceux de l'ensemble de leurs réseaux et les disposent à donner la même chance à d'autres gens venus d'ailleurs.

Les jeunes Québécois et Québécoises de 18 à 35 ans sont plus nombreux à se dire très intéressés par une expérience à l'étranger, soit 53 %, par rapport à 44 % pour le reste du Canada.

LES OFFICES JEUNESSE INTERNATIONAUX DU QUÉBEC (2008). *La mobilité internationale jeunesse : un levier incontournable pour le développement et la formation de la main-d'œuvre.*

La mobilité internationale devient, par le fait même, un puissant outil de développement non seulement dans le domaine social, en créant des réseaux à l'international, mais également du point de vue culturel, en offrant la possibilité aux jeunes d'élargir leurs horizons et leur compréhension du monde. Pour un jeune, avoir la chance d'explorer le monde à travers une expérience internationale structurée peut avoir un impact sur sa vision du monde et lui permettre d'être une citoyenne ou un citoyen plus avisé sur les grands enjeux internationaux. Cette expérience représente également un enrichissement professionnel pour ce jeune. Il pourra utiliser, sur le marché du travail québécois, les différents outils et réflexes acquis dans le cadre de son stage à l'étranger.

La prochaine Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion devra apporter de nombreux éléments de réflexion sur les manières d'améliorer et d'accélérer l'intégration des immigrantes et immigrants qualifiés à la société et au marché du travail québécois. Le Québec fait face à trois enjeux : être une société inclusive permettant la pleine participation par un engagement collectif et individuel, faire en sorte que l'immigration reflète davantage les choix de société et s'appuyer sur la contribution et la concertation de l'ensemble des acteurs concernés.

La Politique québécoise de la jeunesse pourrait renforcer ces orientations en faisant de la mobilité un vecteur privilégié de développement scolaire et professionnel, d'apprentissage personnel et de cohésion sociale, au sein du Québec, du Canada et dans le monde. Une amélioration dans la gestion de l'offre de stages interrégionaux, pancanadiens et internationaux ne peut être que bénéfique pour l'ensemble de la société.

QUESTIONS DE CONSULTATION

DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

- 1** Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de cet axe d'intervention sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder au cours des quinze prochaines années?
 - 2** Quels sont les défis et les occasions que vous voyez pour les jeunes, dans le contexte où leur arrivée sur le marché du travail se fera à un moment où un grand nombre de travailleurs et de travailleuses prendront leur retraite?
 - 3** Comment assurer la plus grande participation possible des jeunes issus de l'immigration au marché du travail et comment assurer que leurs compétences seront reconnues et valorisées?
 - 4** Quels sont les rôles respectifs du gouvernement, des acteurs du secteur privé et des établissements collégiaux et universitaires pour encourager la conciliation entre la famille et le travail ou les études?
 - 5** Quels sont les meilleurs moyens de développer l'employabilité des jeunes?
-



AXE D'INTERVENTION IV

UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

Un des rôles de la Politique québécoise de la jeunesse est de s'assurer que la société québécoise accueille l'apport des jeunes, le favorise et le valorise. En tant que citoyens et citoyennes à part entière, les jeunes doivent avoir une voix dans leurs communautés et le pouvoir de contribuer à leur développement. Ils pourront ainsi contribuer à définir une société qui leur ressemble, à nourrir un sentiment d'appartenance qui durera toute leur vie et à bâtir un legs qu'ils seront fiers de laisser aux générations futures. C'est là un facteur important de la cohésion sociale et du «vivre ensemble».

L'acquisition des valeurs de la vie en société et l'apprentissage du fonctionnement de la démocratie se font à l'aube de la jeunesse. C'est à ce moment qu'une personne se familiarise avec les diverses institutions qui composent la société et qu'elle développe sa capacité de former des opinions et le désir de les mettre en pratique. L'engagement citoyen est la réponse à cette aspiration.

À leur 18^e anniversaire, les jeunes acquièrent le droit de voter et de se porter candidats lors d'élections. Cela leur donne une voix égale au reste de la population dans le débat démocratique et consacre leur accession à l'une des nombreuses facettes de l'engagement citoyen. Il est à prévoir que l'évolution démographique donnera aux jeunes aujourd'hui, à ceux qui l'ont été il y a quelques années et à ceux qui le seront dans les années à venir un poids de plus en plus important dans le débat démocratique.

Plusieurs organismes publics ont à cœur de favoriser l'engagement citoyen des jeunes. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques et le Secrétariat à la jeunesse ont chacun un mandat qui participe à l'inclusion des jeunes dans la vie de leurs communautés. Ils sont appuyés en cela par bon nombre d'organisations municipales, fédérales et non gouvernementales.

La Politique québécoise de la jeunesse cherchera à créer chez les jeunes l'habitude de s'engager dans leurs communautés, dans le but de veiller à ce qu'ils se sentent inclus et à ce que leur contribution soit reconnue. Ainsi, elle comportera des orientations portant sur :

- ▶ la participation citoyenne, l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle ;
- ▶ l'accès des jeunes aux lieux décisionnels ;
- ▶ le dialogue et l'entraide entre les générations ;
- ▶ l'importance de l'écocitoyenneté.

La participation citoyenne des jeunes, l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle

La participation citoyenne a été considérée comme un axe d'intervention dans les interventions gouvernementales pour la jeunesse, depuis les premiers plans d'action jeunesse qui ont été mis sur pied avant même la Politique québécoise de la jeunesse de 2001.

Dans le contexte où le poids démographique des jeunes diminue et où les défis d'assurer la relève se multiplient dans plusieurs domaines, il apparaît impératif de favoriser la participation citoyenne de tous les jeunes, afin d'assurer la représentation de leurs idées et de leurs intérêts et de cimenter leur engagement social.

En plus de la participation politique, la participation sociale des jeunes aux activités de leurs communautés contribue également de façon importante à leur intégration. Elle permet de leur faire prendre conscience de manière concrète des enjeux qui se posent et des pistes d'avenir à saisir.

La participation culturelle s'inscrit en droite ligne de ces objectifs. La participation aux activités culturelles contribue à réduire l'isolement et à établir des réseaux de solidarité, aide à résoudre des conflits, favorise la tolérance, facilite la compréhension interculturelle, crée des contacts entre les générations et aide à la réhabilitation et à la réintégration sociales de personnes ou de groupes marginalisés³⁴.

L'engagement bénévole (sans contrepartie d'aucune sorte) ou volontaire (en échange d'une contrepartie financière symbolique) est une façon de mettre les forces vives des jeunes au service de leurs communautés, tout en leur offrant un sentiment d'accomplissement et la reconnaissance de ceux et celles qu'ils soutiennent par leurs efforts. Les jeunes peuvent également profiter de ces activités pour acquérir et développer des aptitudes diverses et même apprendre à mieux se connaître eux-mêmes.

Les 15-34 ans sont plus nombreux à faire du bénévolat que les 35 ans et plus, mais y consacrent en moyenne moins d'heures.

STATISTIQUE CANADA (2010). *Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation.*

34. F. MATARASSO (1997). *Use of ornament? The Social Impact of Participation in the Arts.*



Plusieurs avenues méritent d'être explorées pour aborder l'enjeu de la participation citoyenne des jeunes. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier les téléphones intelligents et les réseaux sociaux, est souvent citée comme une clé pour mieux les joindre. Elle n'est pas à elle seule une solution miracle, mais la manière dont ces outils ont promu l'engagement des jeunes dans plusieurs contextes peut servir d'inspiration.

D'autres formes novatrices d'expériences participatives présentent aussi un intérêt. Les conseils étudiants et autres parlements étudiants au secondaire en sont un exemple. Ces formes novatrices concernent également l'accès aux produits culturels, alors que la consommation des biens culturels, éclatée entre plusieurs plateformes, croît chez les jeunes plus vite que pour l'ensemble de la population³⁵.

Le bénévolat dans la communauté reste un moyen privilégié d'apprendre à connaître ses voisins immédiats et plus lointains. C'est souvent là ce qu'il faut pour inspirer une personne à porter la voix non seulement de ses propres opinions, mais aussi de celles de ses concitoyens et concitoyennes qui lui tiennent à cœur et de donner ainsi un sens plus concret et plus profond à sa propre participation citoyenne.

L'engagement citoyen contribue aussi à éclairer le gouvernement sur les besoins et les souhaits de la jeunesse et de l'ensemble de la population, conduisant ainsi à des décisions, des politiques, des lois et des règlements mieux fondés et plus légitimes aux yeux de tous et de toutes.

L'un des objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse devrait être de créer chez les jeunes, le plus tôt possible, l'habitude de l'engagement, en multipliant les occasions de participer à la vie de leurs communautés.

L'accès des jeunes aux lieux décisionnels

L'autre facette de la participation citoyenne des jeunes est leur représentation dans les lieux décisionnels de la société québécoise, que ce soit dans des cadres publics (assemblées législatives, conseils municipaux, partis politiques, administration de sociétés d'État) ou privés (conseils d'administration et conseils de direction d'entreprises et d'organismes non gouvernementaux).

35. De 1999 à 2009, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans disant ne jamais lire est passée de 26,2 % à 13,4 %, pendant que celle des jeunes disant lire assez souvent ou très souvent a grimpé de 53,0 % à 61,3 %. En comparaison, dans l'ensemble de la population, en 2009, ces proportions étaient respectivement de 21,8 % et de 55,0 %. Au cours de la même période, les jeunes de 15 à 24 ans ont également augmenté leur assistance à des spectacles professionnels (de 25,2 % à 47,6 % pour le théâtre, de 5,1 % à 20,9 % pour les concerts classiques et de 13,3 % à 25,5 % pour les spectacles de danse).
Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*.

Si chaque citoyen ou citoyenne a une voix dans le débat démocratique, ce sont souvent ceux et celles qui ont leur place dans ces lieux décisionnels qui influencent les détails et les modalités des décisions qui y sont prises et qui participent à mettre certaines questions à l'ordre du jour du débat démocratique.

Les jeunes de 35 ans et moins sont peu présents dans l'ensemble des lieux décisionnels décrits ci-haut. En général, cette présence est plus faible encore si les jeunes femmes, les jeunes des minorités visibles et les jeunes Autochtones sont considérés séparément. À titre d'exemple, ils ne constituent qu'un très faible pourcentage des membres des conseils d'administration des sociétés d'État. Ils sont mieux représentés à l'échelle municipale, alors qu'en 2013, ils ont constitué 8,2 % des candidates et candidats élus³⁶, dont 43 % étaient des jeunes femmes.

Taux des jeunes de 35 ans et moins occupant des fonctions dans différents lieux décisionnels : mairies (2,4 %), élus de l'Assemblée nationale (6,5 %), cadres de la fonction publique (1,5 %), conseils des représentants et représentantes de la Fédération des caisses Desjardins (1,7 %).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2014). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs.*

Le gouvernement du Québec souhaite encourager les efforts pour augmenter la part des jeunes au sein des lieux décisionnels. Certaines municipalités ont déjà mis en place des initiatives comme des comités de jeunes, qui visent un début d'intégration dans les processus administratifs et décisionnels. L'État peut aussi accompagner des organismes privés qui souhaitent diversifier la composition de leur conseil d'administration.

C'est d'ailleurs l'une des pistes que préconise le Conseil canadien pour la diversité administrative. Cet organisme incite les employeurs et les organisations qui en sont membres à recruter à l'extérieur de leurs réseaux habituels afin de diversifier leur organisation.

Au-delà de la volonté de rééquilibrer la présence des jeunes sur les lieux décisionnels, il faut également prévoir que la plupart des nouveaux jeunes administrateurs n'ont pas nécessairement la formation requise pour bien s'acquitter de leurs fonctions, dès leur entrée en poste. Il faut donc que cette volonté s'accompagne d'occasions pour les jeunes d'acquérir les qualifications requises pour être de bons administrateurs et prendre des décisions éclairées dans le cadre de leur organisation.

36. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE.



Le dialogue et l'entraide entre les générations

La question de la participation citoyenne des jeunes emporte celles des relations qu'ils entretiennent dans la sphère publique avec les autres générations. Ces relations peuvent être décrites en plusieurs termes, mais une préoccupation de fond des démocraties modernes est d'assurer une équité de traitement des citoyens et citoyennes dans le temps, compte tenu du contexte évolutif dans lequel sont prises les décisions de société.

La donnée centrale de la question de l'équité intergénérationnelle est celle du déséquilibre démographique. Collectivement, les personnes âgées consomment plus de services publics et reçoivent des transferts financiers des autres groupes d'âge. Des questions surviennent donc lorsque leur poids augmente, alors que celui des jeunes qui les remplacent sur le marché du travail diminue.

Le gouvernement a posé de nombreux gestes structurants pour assurer un avenir plus équitable entre les générations et spécifiquement envers les jeunes. Grâce à une approche disciplinée à la gestion de l'État, il a assuré la viabilité à long terme des programmes sociaux. Il a assuré ses contributions au Fonds des générations, qui constitue le meilleur moyen de contrer les effets de l'évolution de la dette publique de l'État québécois. Il a posé des gestes importants pour garantir la pérennité des régimes de retraite publics. Il a ainsi contribué à définir l'héritage qui sera transmis aux jeunes Québécois et Québécoises et aux générations futures.

En 2030, les jeunes devraient former 16 % de la population, alors que les personnes de 65 ans constitueront 25 % de celle-ci.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056.*

La Politique québécoise de la jeunesse devrait toutefois aller plus loin, en favorisant activement le dialogue et l'entraide entre les générations. Elle devrait encourager les projets qui rassemblent les jeunes et les personnes plus âgées, notamment les aînés, pour le partage d'expériences de vie et d'expertise et la transmission de savoirs et de savoir-faire.

Ainsi, les initiatives de mentorat et d'accompagnement, d'assistance aux personnes âgées par des jeunes et les projets qui mettent en lumière la contribution de multiples générations seront favorisés, lorsque cela sera possible, dans les projets découlant de la Politique québécoise de la jeunesse.

Le Québec a déjà à sa portée des outils pour encourager les contributions respectives de chaque génération à son développement, et il est impératif de s'en servir.

Les comportements écoresponsables et l'écocitoyenneté

L'état de la planète est sans aucun doute l'une des questions les plus brûlantes auxquelles les jeunes du Québec et du monde doivent faire face. Le gouvernement du Québec reconnaît la réalité des changements climatiques causés par l'humain, tels que décrits par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat³⁷. Il est préoccupé, d'une part, par les actions à poser pour les minimiser et, d'autre part, par l'anticipation de leurs conséquences.

La participation du Québec à la Western Climate Initiative, aux côtés de la Californie, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Manitoba illustre le premier volet de son engagement à cet égard. Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques sont les fers de lance du deuxième volet.

Si les changements climatiques sont de loin le phénomène le plus frappant, celui qui a les conséquences potentielles les plus sérieuses et le plus difficile à aborder, ils ne sont pas le seul enjeu environnemental dont il faut se préoccuper. L'agriculture responsable, la préservation des milieux naturels et des espèces qui y vivent, la qualité de l'air et de l'eau et la réduction de la quantité de matières résiduelles sont autant de questions d'actualité qui requièrent des réponses de la population et des gouvernements.

Les jeunes d'aujourd'hui ont grandi dans un monde où ces préoccupations environnementales vont de soi. Elles sont intégrées dans le cursus scolaire et font l'objet de recherches spécialisées, depuis plusieurs années.

Or, à certains égards, les comportements des jeunes Québécoises et Québécois ne témoignent pas d'une sensibilité environnementale beaucoup plus grande que celle de leurs aînés ou, à tout le moins, démontrent qu'ils peinent à transformer cette sensibilité en actions. Selon les enquêtes, les 18-29 ans sont moins susceptibles d'avoir agi de manière proactive pour économiser de l'énergie ou d'avoir recyclé tous leurs contenants que certains autres groupes d'âge³⁸. C'est du côté de l'achat local et du transport durable que les jeunes ont le meilleur bilan.

Au total, le Baromètre de la consommation responsable définit les 45-64 ans, et non les jeunes, comme les champions québécois des comportements écoresponsables³⁹.

37. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Plans d'actions contre les changements climatiques*.

38. HEBDOS QUÉBEC (2011). *Découvrez le vrai visage du Québec*, 3^e édition, «Axe 3 – l'état d'âme de la jeunesse». Les données sont issues de l'Enquête de Hebdos Québec, menée par la firme Léger Marketing. L'échantillon pour la population totale est de 29 016 personnes âgées de 18 ans et plus, domiciliées dans 150 localités. Aussi, OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (2012). *Baromètre de la consommation responsable*.

39. Depuis 2010, le Baromètre de la consommation responsable est un outil qui évalue et mesure les pratiques des Québécois et Québécoises en matière de consommation responsable. Ce baromètre est réalisé par l'Observatoire de la consommation responsable (OCR), basé à l'Université du Québec à Montréal. Le dernier sondage date de septembre 2014.



Bien qu'ils soient les plus motivés à consommer de façon écoresponsable, les jeunes sont généralement ceux qui adoptent le moins des comportements écoresponsables.

OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (2012, 2014). *Baromètre de la consommation responsable.*

Les jeunes sont aussi plus pessimistes à l'égard de l'environnement. Alors que les trois quarts jugent l'état de leur environnement local satisfaisant à l'heure actuelle, ils sont moins de la moitié à faire le pari qu'il en sera de même dans vingt ans⁴⁰. Seulement 10 à 20 % des jeunes considèrent que l'état de l'environnement à l'échelle de la planète est excellent ou très bon et qu'il restera ainsi.

Ce pessimisme se reflète dans les pratiques écoresponsables des jeunes, c'est-à-dire le conditionnement de leurs démarches politiques, communautaires et personnelles par les changements environnementaux à venir, où les jeunes sont à la traîne des autres groupes d'âge. Or, si les défis sont immenses, l'Histoire montre que l'humanité peut infléchir le cours de son avenir, lorsqu'elle est portée par des citoyennes et citoyens engagés et responsables.

40. G. PRONOVOST et autres (2009), *Sondage sur les attitudes des jeunes à l'égard de l'environnement et de l'avenir*, Fondation Monique-Fitz-Back.



QUESTIONS DE CONSULTATION

UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET PLURIELLE

- 1** Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de cet axe d'intervention sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder au cours des quinze prochaines années ?
 - 2** L'engagement bénévole ou volontaire est-il susceptible d'encourager, à terme, la participation des jeunes dans les communautés et les institutions de la société québécoise ?
 - 3** Quels sont les meilleurs moyens d'encourager un dialogue ouvert et productif entre les générations, et quelles sont les tribunes où ce dialogue peut avoir lieu ?
 - 4** Comment peut-on valoriser les comportements écoresponsables, dans le cadre d'activités bénévoles et volontaires ou d'activités intergénérationnelles ?
 - 5** Quels sont les meilleurs moyens d'encourager l'exercice d'une citoyenneté active et plurielle par les jeunes ?
-



CONCLUSION

L'exercice actuel constitue le premier renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse. Cela fait ressortir l'importance de cette consultation pour la jeunesse québécoise. Le gouvernement souhaite donner la chance à l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois ainsi que des personnes et des groupes qui œuvrent à sa réussite de s'y exprimer.

Les avis que le gouvernement recueillera lors de cette consultation alimenteront non seulement les mesures directes de la prochaine Stratégie d'action jeunesse, mais aussi les décisions du gouvernement, à plus long terme.

Les travaux menés par le gouvernement ont permis de déterminer quatre axes où il semble prioritaire qu'il intervienne afin d'accompagner le mieux possible les jeunes d'aujourd'hui et de demain, dans leurs transitions. Ces axes ne doivent pas être interprétés comme des vases clos : des liens étroits existent entre chacun d'eux, et la Politique québécoise de la jeunesse en tiendra compte.

Le gouvernement est également conscient que les enjeux qui ont été soulevés peuvent toucher différemment certains groupes de jeunes. C'est le cas de la persévérance scolaire ou encore de l'insertion sur le marché du travail, qui doivent faire l'objet d'approches spécifiques selon qu'elles visent des jeunes francophones, anglophones, autochtones ou immigrants. Les réalités des jeunes diffèrent aussi en fonction de leur âge : les comportements, les besoins, les préoccupations et les défis des 15 à 24 ans peuvent être différents de ceux des 25 à 29 ans.

Confrontées à des défis inédits, toutes les sociétés doivent expérimenter de nouveaux modes de pensée et d'action. L'avenir des sociétés dépend de la créativité, condition incontournable de l'innovation. Soutenir le développement de la créativité, dès le plus jeune âge, est un enjeu qui interpelle toutes les sociétés modernes. Pour donner tout son potentiel, la créativité doit être largement répandue dans la population, car elle se manifeste dans de nombreux domaines et contextes, dans l'art et le design, mais aussi en science et en technologie ou encore dans l'entrepreneuriat.

Dans le cadre de cette consultation, vous êtes invités et invitées à partager vos expériences par rapport à ces quatre axes d'intervention, vos objectifs pour chacun d'eux et les moyens que vous proposez au gouvernement du Québec pour les atteindre.

Votre avis ou mémoire peut être transmis au Secrétariat à la jeunesse d'ici le 1^{er} octobre 2015 :

par courriel : saj@mce.gouv.qc.ca

ou par la poste :
875, Grande Allée Est
Édifce H, bureau 1.801
Québec (Québec) G1R 4Y8

